

**Délégation Finistère Sud**

1, Allée - alez Monseigneur Jean-René Calloc'h

29000 Quimper - Kemper

02 98 95 96 33

[finistere@eau-et-rivieres.org](mailto:finistere@eau-et-rivieres.org)

Mr Joël Le Roux, commissaire-enquêteur  
Mairie de Mellac  
Le Bourg  
29300 MELLAC

A Quimper, le 26 mai 2021

**Objet : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension de l'élevage porcin à Kerjaec Mellac**

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 11 décembre 2018) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral renouvelé le 29 mars 2013).

Eau & Rivières de Bretagne a examiné avec intérêt les documents mis à disposition par la SCEA Bernard de Mellac dans le cadre de l'enquête publique organisée pour son projet d'extension de son exploitation. Notre association émet un certain nombre d'observations que vous trouverez ci-après.

**Préambule :**

Dans le Rapport Spécial sur le changement climatique et les terres d'août 2019 (« *Les gens, la terre et le climat dans un monde qui se réchauffe* ») : <https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>, les **experts du GIEC** rappellent que :

*« La terre constitue la principale base des moyens de subsistance et du bien-être humains, y compris l'approvisionnement en nourriture, en eau douce et de multiples autres services éco systémiques, ainsi que la biodiversité. L'utilisation humaine affecte directement plus de 70% (probablement 69-76%) de la surface terrestre mondiale libre de glace (degré de confiance élevé). La terre joue également un rôle important dans le système climatique.*

*Les données disponibles depuis 1961 montrent que la croissance démographique mondiale et les changements dans la consommation par habitant de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres, de bois et d'énergie ont entraîné des taux sans précédent d'utilisation des terres et de l'eau douce ( degré de confiance très élevé ) l'agriculture représentant actuellement env. 70% de l'utilisation mondiale d'eau douce ( degré de confiance moyen ). L'expansion des zones agricoles et forestières, y compris la production commerciale, et l'amélioration de la productivité agricole et forestière ont soutenu la consommation et la disponibilité alimentaire d'une population croissante (degré de confiance élevé). Avec une grande variation régionale, ces changements ont contribué à augmenter les émissions nettes de GES*

*(degré de confiance très élevé), la perte d'écosystèmes naturels (par exemple, les forêts, les savanes, les prairies naturelles et les zones humides) et le déclin de la biodiversité (degré de confiance élevé).*

*Les données disponibles depuis 1961 montrent que l'approvisionnement par habitant d'huiles végétales et de viande a plus que doublé et l'apport de calories alimentaires par habitant a augmenté d'environ un tiers (degré de confiance élevé). Actuellement, 25 à 30% de la nourriture totale produite est perdue ou gaspillée (degré de confiance moyen). Ces facteurs sont associés à des émissions supplémentaires de GES (degré de confiance élevé). Les changements dans les habitudes de consommation ont contribué à ce qu'environ deux milliards d'adultes soient maintenant en surpoids ou obèses (degré de confiance élevé). On estime que 821 millions de personnes sont encore sous-alimentées (degré de confiance élevé).*

*Dans les scénarios futurs, le report des réductions des émissions de GES implique des compromis menant à des coûts et des risques nettement plus élevés associés à la hausse des températures (degré de confiance moyen). Le potentiel de certaines options de réponse, telles que l'augmentation du carbone organique du sol, diminue à mesure que le changement climatique s'intensifie, car les sols ont une capacité réduite à agir comme des puits pour la séquestration du carbone à des températures plus élevées (degré de confiance élevé). Les retards pour éviter ou réduire la dégradation des terres et promouvoir une restauration positive des écosystèmes risquent des effets à long terme, notamment une baisse rapide de la productivité de l'agriculture »*

**Le Quotidien Libération** cite en août 2019 que « face à cela, le Giec présente un changement d'alimentation et de modèle agricole comme une solution très efficace, tout en ne soutenant ouvertement aucun régime alimentaire spécifique. *«Des régimes équilibrés, comprenant des aliments d'origine végétale, comme les céréales sèches, les légumineuses, les fruits et légumes, les noix et graines, des aliments d'origine animale produits dans des systèmes résilients, durables et à faibles émissions de gaz à effet de serre, représentent des opportunités majeures pour l'adaptation et l'atténuation [du réchauffement] tout en générant des co-bénéfices considérables pour la santé humaine.»*

L'alimentation est au cœur de la lutte contre le changement climatique car elle en est à la fois une des principales causes, et en subit durement les conséquences. Le secteur agricole représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

### **I - Le dossier d'enquête :**

Dans ce dossier d'enquête publique initiée par la SCEA Bernard de Mellac qui a pour projet de multiplier sa production d'un élevage de porcs par 2,5 pour produire 10 000 porcs charcutiers par an, nous sommes conduits à nous interroger sur la pérennité du modèle agricole industriel expansif proposé encore une fois en Bretagne.

La Bretagne, rappelons-le, est la première région de production de porcs en France (6 porcs sur 10 en 2019 soit 7,8 millions de têtes - Source Agreste Bretagne) auxquels nous devons ajouter les bovins, caprins et volailles.

Toute la Bretagne est classée « Zone vulnérable nitrate » depuis 1994 car la teneur est supérieure à 18mg/l de nitrate dans les eaux de surface. Depuis cette date, il n'y a pas d'amélioration notable. La conséquence est une prolifération des algues vertes sur le littoral. De plus en plus de secteurs sont concernés. L'État élabore un 7ème plan national « nitrates » (PAN). Ce programme définit les mesures à mettre en place pour lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables. Il se déclinera bientôt en programme d'action régional, le 7ème pour notre région.

En Bretagne, il y a un fort déséquilibre entre le cheptel et la surface disponible pour les nourrir et absorber les déjections. Les nitrates finissent alors dans l'eau. Pour notre association, une réduction notoire des cheptels animaux est incontournable, en commençant par empêcher toute augmentation à l'échelle des bassins versants.

Il y a donc une certaine **incohérence à autoriser des extensions d'élevages porcins qui génèrent d'importants flux de nitrates et à mettre en place, dans le même temps, des politiques publiques coûteuses au contribuable pour protéger l'eau** (plans algues vertes, contrats de bassins versants,...).

## **II - L'environnement agricole Mellacois :**

La commune de Mellac (Finistère) concernée par le projet ne souffre pas de carence en matière d'exploitations agricoles sur ses 26 km<sup>2</sup> aux portes de Quimperlé puisque 16 exploitations agricoles y sont implantées (page 42 du rapport de présentation) : une grande partie en élevage porcine, y compris sur le fragile bassin du Doudu (voir plus bas), avec 6 éleveurs de porcs dont Kerjaëc situés dans un périmètre très réduit (page 239/annexes). L'exploitation la plus proche (Kerzellec) n'est située qu'à une centaine de mètres de l'exploitation SCEA Bernard. Les effets cumulés ne peuvent être neutres pour le milieu (l'eau, le sol et l'air). **Nous demandons une analyse réelle des effets cumulés, comme demandé par la MRAE dans son avis** : « *Au regard de la présence de nombreuses installations similaires sur le bassin versant, et en particulier de l'élevage porcine immédiatement voisin, les effets cumulés sur les milieux récepteurs devraient être identifiés dans l'étude d'impact et évalués en proportion de la contribution du projet à ces effets.* »

**Un tableau de bord de suivi des indicateurs qualité** (mesures qualité air et eau) n'est pas annoncé, excepté un registre des plaintes du voisinage. Le suivi des actions correctives éventuelles n'apparaît pas dans le rapport de présentation.

[\(De nouvelles prescriptions pour les élevages IED | Réussir porc | Tech porc \(reussir.fr\)\)](#)

## **III - Les risques pour les milieux aquatiques:**

### **1) L'épandage**

Les nombreuses installations d'élevage, par l'épandage des effluents générés, impactent les bassins versants de 3 rivières : le **Doudu s'écoulant entre les parcelles autour de l'exploitation, l'Isle au nord avec plusieurs parcelles en proximité immédiate** et le **Bélon avec plusieurs parcelles près de ses sources** principalement. Comme évoqué plus haut, la situation actuelle que ce soit au niveau bactériologique ou au niveau physico-chimique est déjà critique notamment pour le Doudu. Une augmentation des volumes d'effluents à épandre sur des terrains assez pentus au bord des rivières aura une **incidence négative sur la qualité des eaux**.

On passe à 28 tonnes d'azote et 13 tonnes de phosphore à épandre localement sur un plan d'épandage de 256 ha au total : **l'augmentation d'un tiers des quantités d'effluents** à épandre est considérable. Même si la pression à l'hectare est réduite à l'échelle de l'exploitation grâce à l'augmentation des surfaces d'épandage, nous aurions souhaité avoir des garanties concernant le respect du plan d'épandage : comment être sûr que l'exploitant fera 10km (parcelles les plus éloignées) pour épandre ses effluents liquides et solides ? Il est inadmissible de ne pas trouver trace des nouvelles parcelles d'épandage.

Même si le bilan de cette exploitation est plutôt intéressant du point de vue de l'abattage de l'azote et du phosphore sur sa ferme, nous aurions aimé avoir ce même bilan à l'échelle du territoire : quelles étaient les pratiques sur les nouvelles parcelles d'épandage ? Si d'autres agriculteurs épandaient sur ces parcelles, où iront-ils dorénavant ? Sinon, à l'échelle de la parcelle, on peut certainement dire que la pression augmentera localement. **A noter que le développement des algues vertes** se fait de plus en plus sentir au sud Bretagne. Bélon et Aven n'y échappent plus comme le montrent les photos à suivre.

Photo 1 : Aven 2019



Photo 2 : Bélon 2019



## 2) Pollutions accidentelles

Les pratiques d'élevage industriel sont hélas très dangereuses pour la nature. Si la base Aria (BARBI) recense 3 ou 4 gros incidents par an en Bretagne, la Chambre d'Agriculture a elle-même recensé 23 cas de pollution accidentelle de lisier de porc ou de bovin rien que pour le Finistère en 2018 ! (voir le document en annexe).

Eau et Rivières de Bretagne déplore l'**augmentation de la fréquence de ces « accidents »** désastreux pour le milieu aquatique : celui de Lanvéneq (27/08/2020), 5 km du ruisseau Naïc empoisonnés, puis récemment celui d'un affluent du Belon (23/02/2021), 300 m3 de lisier déversés, celui de la Penzé (02/04/2021) plusieurs centaines de m3 de lisier déversés... Erreur humaine, installations défaillantes, intempéries, ... les risques sont très élevés. **Les effets sont irrémédiables pour les rivières détruites pendant plusieurs années.** L'association Eau et Rivières de Bretagne a interpellé la ministre de l'écologie lors de sa visite en Bretagne le 29 avril dernier. Elle lui a remis en main propre un courrier réclamant une saisine du Conseil Général de l'environnement et du développement durable en vue d'une mission d'inspection concernant l'accidentologie anormalement élevée des installations classées d'élevage sur le territoire breton.

Les installations du pétitionnaire sont **situées à 100m au dessus du ruisseau le Dourdu**, une deuxième exploitation porcine située à 100m accentue la pression potentielle sur le Dourdu en cas d'incidents.

Le projet prévoit la création d'un talus, d'une lagune de rétention et l'installation d'alarmes anti-débordement sur les 3 cuves de stockage du lisier. Par contre, il n'y a dans ce dossier aucune information sur :

- la capacité de la lagune à épurer ainsi que le mode et la fréquence de son entretien.
- La fréquence des contrôles et de la maintenance des alarmes.

Ce point a aussi été souligné par la Mrae. Ces bonnes pratiques devraient être documentés et suivies pour prévenir tout incident.

## 3) Bactériologie :

Le dossier de demande d'autorisation environnementale n'évoque pas l'**important apport en bactéries E. Coli d'origine animale du ruisseau Le Dourdu** particulièrement par temps de pluie, régulièrement rappelé dans les rapports et tableaux de bord du SAGE Ellé Isole Laïta (2013 2014 et suivants).

En mai 2019, la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Ellé Isole Laïta a décidé de cibler le Dourdu afin de restaurer la qualité physico-chimique et écologique de ce ruisseau pour atteindre le bon état. Ceci compte-tenu de ses potentialités biologiques (frayères à truites, classement 1ere catégorie piscicole) ainsi que son impact direct sur la qualité bactériologique des eaux de l'estuaire. Cet objectif va nécessiter de sérieuses améliorations car comme le précise la lettre du SAGE de décembre 2019 dans l'étude de la vulnérabilité bactériologique de la Laïta : *« Le sous-bassin versant du Dourdu : la part de flux moyen de contamination bactériologique du Dourdu est la plus élevée. L'apport est effectif dans la plupart des conditions modélisées et peut avoir un impact sur la conchyliculture et les activités nautiques en cas de pics ».*

A ces apports il convient d'ajouter les métaux lourds, cuivre et zinc notamment.

Nous n'avons **aucune garantie concernant spécifiquement la problématique de la pollution bactérienne sur ce bassin versant particulièrement fragile.**

#### 4) Dégradation de la qualité de l'eau de captage

Une partie des terres concernées par le plan d'épandage situées sur les communes de Mellac et de St Thurien, sont géographiquement situées **en amont du captage d'eau de la Vacherie/Kermagoret utilisé pour la production d'eau potable pour la ville de Quimperlé**. D'autres élevages du même type peuvent impacter l'Isole car situés seulement à 3 ou 4 km en en amont de ce captage. Ceci impacte forcément les **coûts de traitement et de potabilisation** de l'eau nécessaire aux hommes, aux animaux et aux entreprises. Plus de 200 pesticides différents sont recensés dans l'eau brute prélevée dans l'Isole.

#### 5) Vulnérabilité du milieu et inondations

Dans ce secteur géographique agricole, au cours des 50 dernières années, une grande partie du bocage a été détruit laissant apparaître des parcelles de plus en plus grandes, une partie des cours d'eau ont été modifiés et des zones humides détruites... tous ces éléments ne retenant plus les écoulements en période de pluie (pesticides, lisiers et nitrates en particulier...), obligeant la collectivité à réaliser un coûteux ouvrage ralentisseur de crues à l'entrée de la ville de Quimperlé (difficile à entretenir) pour limiter les inondations à Quimperlé en Haute Ville puis en Basse Ville.

#### 6) Znieff

A noter que sur ce territoire a été inventorié une ZNIEFF de type 2 « Rivière Isole, tourbières du bassin amont et vallées boisées », particulièrement sensible aux impacts sur le réseau hydrographique, tant en quantité qu'en qualité.

Le rapport du SCEA Bernard cite d'ailleurs: « *Il pourrait avoir un impact en terme de qualité d'eau, ..., par des effluents provenant des élevages (fuites de lisier ou purins...), par une mauvaise utilisation agronomique des effluents (sur-fertilisation, ruissellement...), voire par une pollution bactériologique depuis l'élevage ou les parcelles d'épandage* » (page 198/245 Pièces supplémentaires)

#### IV - Pratiques agricoles :

Certaines pratiques agricoles ne semblent pas être de nature à rassurer les observateurs et les citoyens. En témoigne la photo suivante de la parcelle n°27 du plan d'épandage (page 45/245) où l'on observe le non respect de la distance de traitement du ruisseau le Douurdu et d'un fossé :



## **V - Pompage de l'eau souterraine : 23m3/jour**

Le forage existant, en cours de régularisation par l'enquête, est situé au milieu des bâtiments d'exploitation, les distances entre le forage et des stockages à risques (Produits Phytosanitaires, équarrissage, fosses) semblent **inférieures au règles** rappelées page 103. La ferme voisine située à 100 m est également équipée d'un forage. Rappelons que le Doudu entravé par le bassin de rétention de Kerjaëc coule à quelques dizaines de mètres des exploitations. **Avec les périodes de sécheresses que nous traversons et compte tenu de l'évolution palpable du changement climatique, restera-t-il encore longtemps de l'eau dans ce ruisseau ?**

Nous demandons a minima un **suivi des consommations de cet élevage** industriel hors norme, qui impactera très certainement tout l'approvisionnement en eau du territoire.

Par ailleurs, la tête de Bassin du Bélon est aussi équipée de bassin de rétention à usage agricole : 2 bassins à Keryannic et 1 Stang Keryannic.

## **VI - Augmentation des transports et des émissions de GES :**

**Les transports vont être bien plus denses** dans ce vallon du Doudu et autour de l'exploitation dont les parcelles du plan d'épandage les plus éloignées sont situées à 10 km de l'exploitation. Rappelons que la commune de Mellac vient de réaliser un audit concernant l'état des routes communales : **46% de la voirie est en état moyen à très mauvais** (OF 17 avril 2021) ! Plusieurs sources d'augmentation du trafic sont envisageables :

- Transport des aliments pour les animaux, certains importés après une traversée de l'océan atlantique après avoir été cultivés sur des terres issues de forêts primaires amazoniennes incendiées (même si le partenaire de l'exploitant annonce fournir des aliments issus d'agriculture vertueuse)
- Transport intensifiés vers l'abattoir (qui n'est pas local, le partenaire étant Cooperl et non Bigard)
- Transport de lisiers et fumiers vers les parcelles recevant ces intrants
- Travail de labour des 250 hectares en culture par la SCEA Bernard, de terres éparpillées sur plusieurs communes alentour.
- Transport et stockage des récoltes
- Transport vers Cooperl Atlantique pour traitement de la phase solide (distance non précisée)

## **VII - Émissions de gaz toxiques et de gaz à effet de serre :**

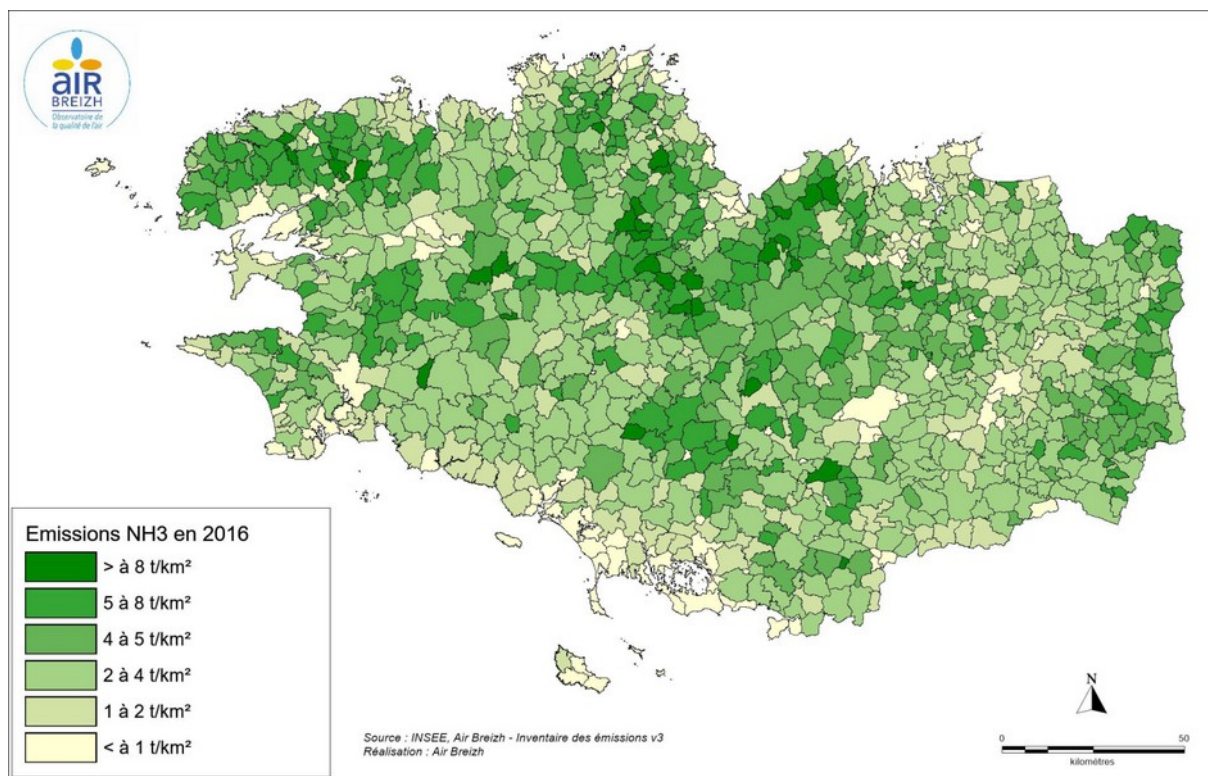
Gaz carbonique, Ammoniac\*, Protoxyde d'azote\*\*, Méthane\*\*\* sont émis tout au long du processus de production, dans les bâtiments, les unités de stockage, pendant les transports, lors de l'épandage. Nous n'avons pas suffisamment d'indications dans le dossier sur l'évolution des émissions suite à l'extension de l'élevage.

**Cumulé avec les émissions des exploitations voisines et les autres sources de pollution** comme le trafic routier, nous ne pouvons pas accepter cette spirale industrielle exponentielle destructrice de la planète, de ses habitants et du vivant.

Rappelons que sur le territoire de Quimperlé Communauté, **l'agriculture est responsable de 42% des gaz à effet de serre** (Page 20 du PCAET). Le taux national de GES est inférieur à 20%.

La MRAE alerte notamment sur le **doublement des émissions d'ammoniac** sur le territoire : plus de 14 tonnes par an au total, représentant plus d'un tiers de l'azote contenu dans le lisier ! Pourtant la France s'est donné pour objectif 2030 de réduire de 13 % ses émissions de NH3... La carte ci-dessous (Air Breizh) nous montre que le territoire de Mellac-Bannalec

est relativement préservé des émissions d'ammoniac. Il est à craindre des nuisances et une **augmentation de la pollution de l'air** (voir en pièce jointe un document d'Eau & Rivières sur les incidences pour l'environnement et pour la santé des émissions d'ammoniac).



\*L'ammoniac représente 45% de la dégradation de la qualité de l'air sur nos territoires. L'ammoniac se transforme en nitrate et en sulfate d'ammonium très toxiques d'ans l'air qu'on respire et entraînant des pluies acides qui détruisent le plancton

\*\*265 fois plus puissant que le CO2

\*\*\* 28 fois plus toxique que le CO2

### **VIII Fin d'activité :**

Le démantèlement des infrastructures artificialisées et la renaturation des terrains sont à intégrer dans le dossier technique du projet pour être mis en œuvre à la fin de l'activité.

### **IX - Autres solutions :**

Plutôt qu'un modèle destructeur, il convient de soutenir un modèle plus vertueux réduisant l'impact sur l'environnement (réduction des volumes d'effluents épandus, sans pesticides de synthèse, limitant l'apport d'intrants chimiques, développant le bocage, voire l'agroforesterie...).



Les porcs peuvent être élevés sur paille, en liberté, en bio. Les mélanges céréaliers existent et nécessitent peu de traitements si la rotation des cultures est correcte. De nombreuses alternatives au soja transgénique, gorgé de glyphosate, sont facilement réalisables. Ce soja provient de zones de déforestation en Amérique du Sud et il est acheminé par cargos très polluants.

L'apport de protéines animales pour nourrir l'humain peut être très nettement réduit comme le préconisent les experts du Giec (Rapport aout 2019) au profit de cultures de légumineuses et de céréales aptes à nourrir les humains directement.

C'est mieux pour la planète, c'est mieux pour la santé des hommes, c'est moins coûteux.

Pour les Bretons et les touristes, c'est la perte de qualité de l'environnement, avec les algues vertes mais aussi les bactéries et les pesticides qui entraînent la fermeture de plages et la diminution de la biodiversité.

### **Conclusion**

Au vu du manque de garanties vis-à-vis de la protection du milieu aquatique (risque accidentel, pollution bactérienne, consommation d'eau...), des risques de dégradation de la qualité de l'air, de l'impact de ce projet hors-norme pour ce territoire fragile et préservé, Eau et Rivières de Bretagne, agréée association de protection de l'environnement et de la défense des consommateurs, vous demande par la présente de proposer un **avis défavorable au projet d'extension proposé par le SCEA Bernard**, qui doit être encouragée pour progressivement basculer vers les pratiques agricoles plus respectueuses du bien commun.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour Eau & Rivières de Bretagne,**

**Jean HASCOËT**

**Délégué territorial Finistère sud**

